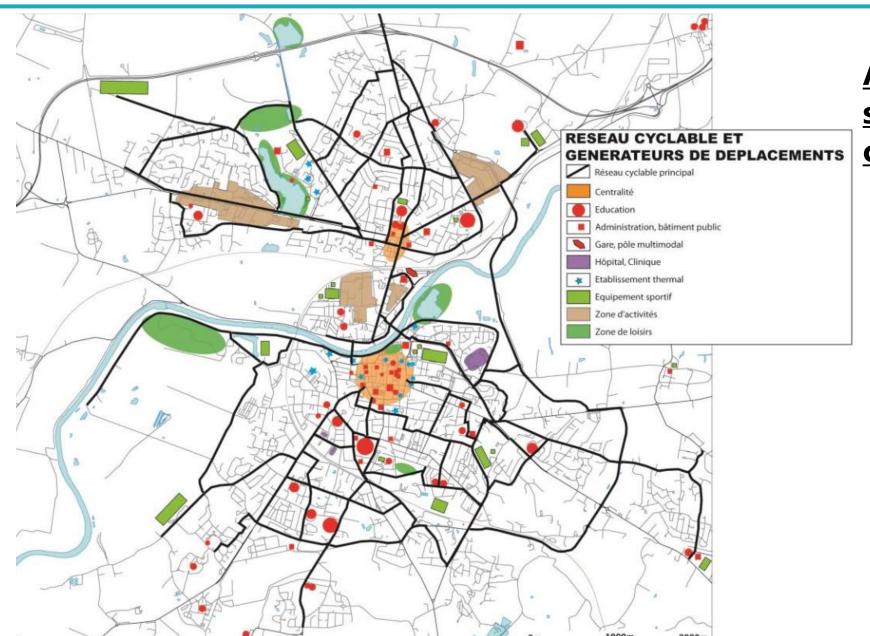
Présentation du projet de zone apaisée sur le quartier d'Alphonse Daudet

Le 22/11/2018



INTRODUCTION



Adoption du premier schéma cycle communautaire en 2017



INTRODUCTION



Augmenter la pratique du vélo



Réduire les émissions de gaz à effet serre



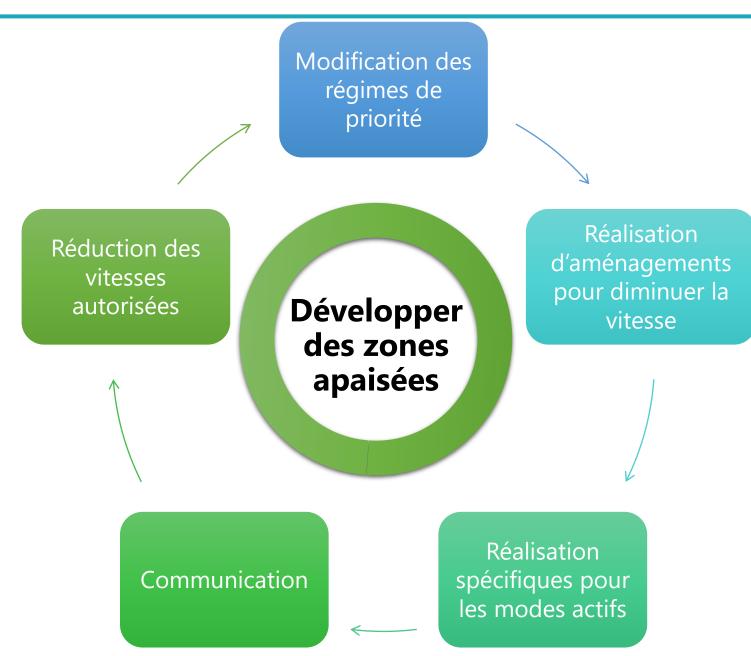
Assurer la continuité des cheminements cyclables

Améliorer le stationnement des vélos

Développer des zones apaisées



PRINCIPE DE LA ZONE APAISÉE



Endroit où l'utilisation de la voirie (chaussée et trottoirs) est partagée par plusieurs types de mobilité :

- Piéton
- Trottinettes
- Cycles
- Voitures
- Etc
- **→** Espace commun à tous les usages



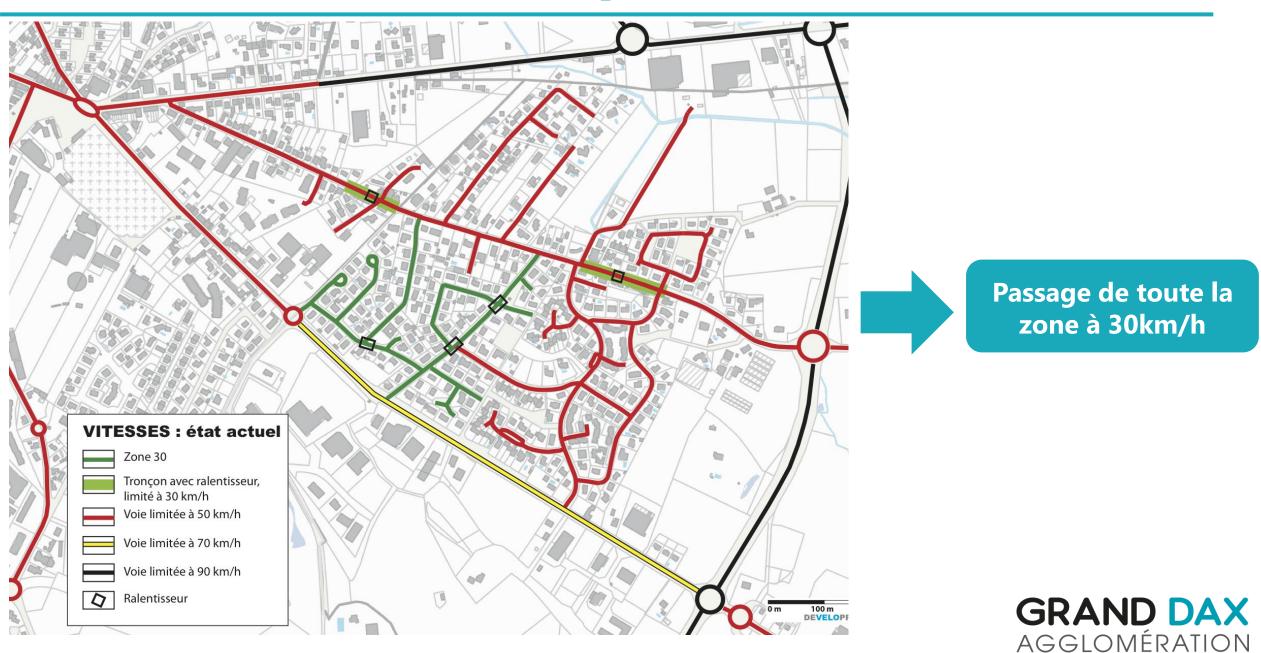
Bonus

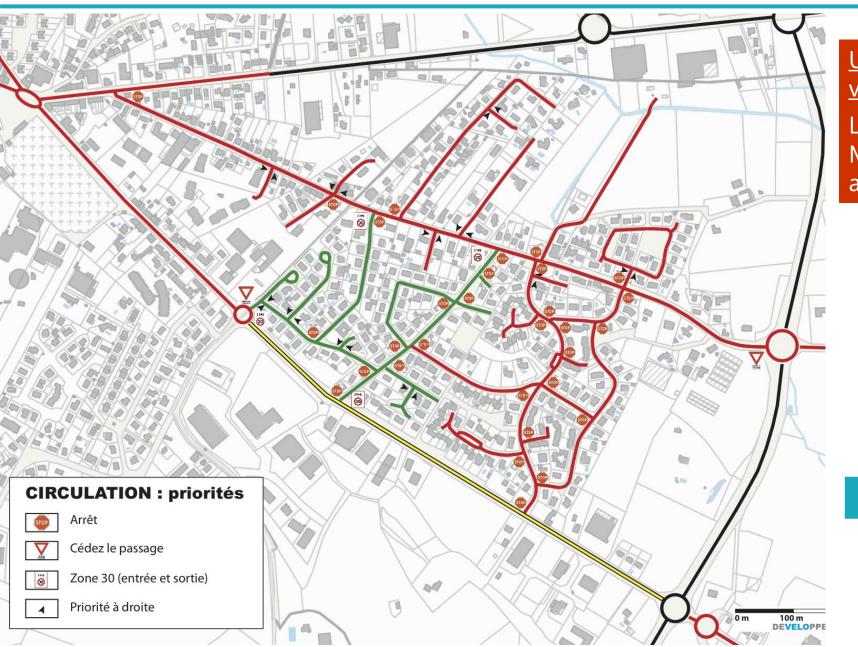
Amélioration du cadre de vie du quartier grâce à la diminution des vitesses











<u>Un régime de priorité qui favorise la vitesse</u>

Les rues Argoubet, Cézanne et Mandrina sont prioritaires par rapport aux rues adjacentes.



Suppression de tous les stops et cédez le passage



